

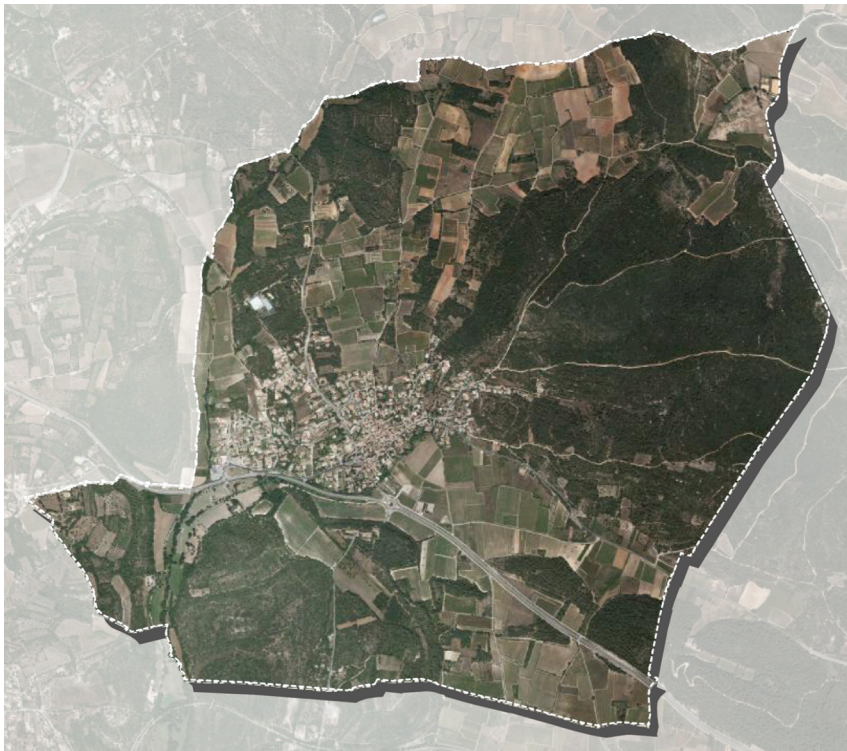
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Commune d'AUJARGUES

Département du Gard

6.5.5

Notice sanitaire



*Approbation du P.L.U. : DCM du 28/02/2014
Approbation de la 1^{ère} modification simplifiée : DCM du 19/01/2015
Approbation du PLU révisé : DCM du 03/12/2018*

ADELE-SFI
434 rue Etienne Lenoir
30 900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adelesfi@wanadoo.fr
www.adele-sfi.com

ADELE 
SFI
URBANISME

Sommaire :

- I. Alimentation en eau potable
- II. Assainissement des eaux usées
- III. Assainissement des eaux pluviales
- IV. Déchets

I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

NB : les informations qui suivent sont issues du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Villevieille, SIEE avril 2007, et du rapport annuel du délégataire sur la Qualité du Service Public – Adduction d'Eau Potable, datant de 2016. Il a été établi par AF Conseil pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Villevieille.

Compétence eau potable :

La compétence pour l'alimentation en eau potable de la population appartient au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Villevieille composé des communes d'Aujargues, Junas, Souvignargues et Villevieille. Le service est donc géré au niveau intercommunal.

L'exploitation est déléguée à la société SAUR.

Caractéristiques de la ressource :

La ressource unique du Syndicat est assurée par le captage de Moulin de Villevieille, comprenant deux forages dont la capacité de leur pompe est de 60m³/h chacune, et en provenance de la zone d'alluvions du Vidourle.

L'autorisation de prélèvement prévoit une capacité maximale journalière de 2400 m³ et une capacité maximale annuelle de 510 000 m³.

La commune d'Aujargues possède un réservoir d'eau potable d'une capacité de 500 m³, alimenté par le château d'eau de la commune.

Le service public d'eau potable dessert environ 4370 habitants en 2016 sur le syndicat avec 2054 branchements dont **415 branchements sur la commune d'Aujargues**. La consommation d'eau sur le syndicat s'élève à 215 557 m³ d'eau dont **42 105 m³ sur la commune d'Aujargues sur l'année 2016**, soit une augmentation de 12,56% depuis 2015.

Le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel en 2016 s'élève à 319 683 m³ et l'indice linéaire des pertes est de 3,51m³/j/km en 2016.

Le réseau s'étend sur un linéaire d'environ 58 km. Le taux de rendement sur le syndicat est de 75,26%.

Les besoins :

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Villevieille, datant de 2007 fait l'étude des besoins.

En août 2004, le volume de pointe distribué est de 1300m³ par jour. Il se décompose de la façon suivante :

- 250 m³ par jour de pertes d'eau ;
- 50 m³ par jour d'usages communaux ;
- 1000 m³ par jour d'usages domestiques ;
- 5000 habitants en période de pointe
- un besoin par habitant de 200 litres par jour.

Il fait une estimation des besoins en conservant un ratio de 200 litres par jour et par habitant.

Concernant les pertes d'eau, le débit moyen actuel est de 10 m³ par heure, porté à 15m³ par heure à l'horizon 2025 afin de tenir compte du vieillissement des réseaux. Concernant les usages communaux, le besoin sera augmenté progressivement pour tenir compte de l'entretien de nouvelles surfaces habitées.

A l'horizon 2025, le schéma directeur estime la population du syndicat à 7040 habitants, et un besoin total de 1830m³ par jour.

Qualité de l'eau desservie :

Concernant l'unité de distribution Villevieille et syndicat, l'eau est de bonne qualité bactériologique. Elle est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cependant, la présence de pesticides et turbidité est à surveiller, la limite de qualité de 0,1 µg/l par substance pesticide est dépassée aux points suivants sans atteindre des valeurs présentant un risque pour la santé :

Lieu de prélèvement	Pesticide	Maximum
Station de Villevieille	Atrazine déséthyl déisopropyl	0,25 µg/l
Forage Moulin de Villevieille	Atrazine déséthyl déisopropyl	0,28 µg/l

Source : Porter à Connaissance (PAC) de l'Etat du 10 février 2017

Configuration des ouvrages :

Les deux forages de Villevieille prélèvent l'eau dans la nappe alluviale du Vidourle. Ils alimentent ensuite une station de reprise qui refoule l'eau potable vers les châteaux d'eau de Villevieille et Souvignargues. Le château d'eau de Villevieille alimente par gravité le réseau qui dessert la commune de Villevieille, ainsi que les châteaux d'eau de Junas et Aujargues.

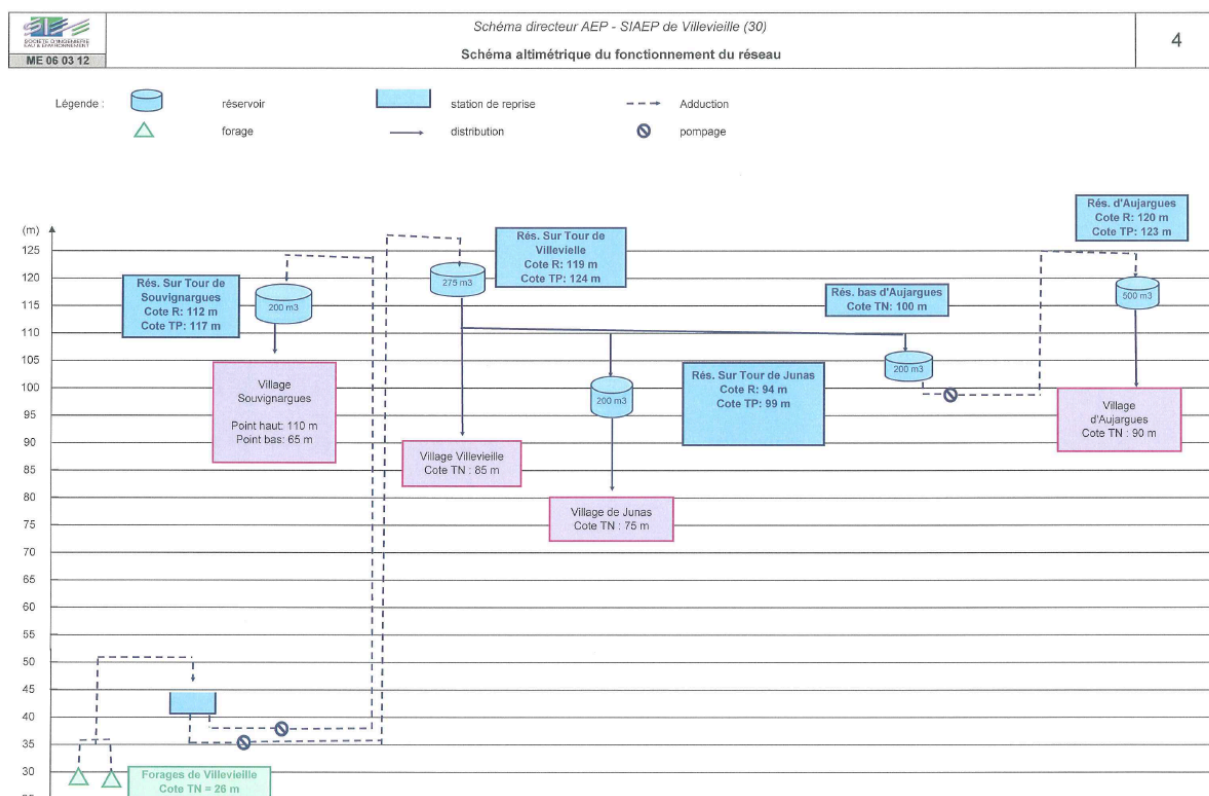
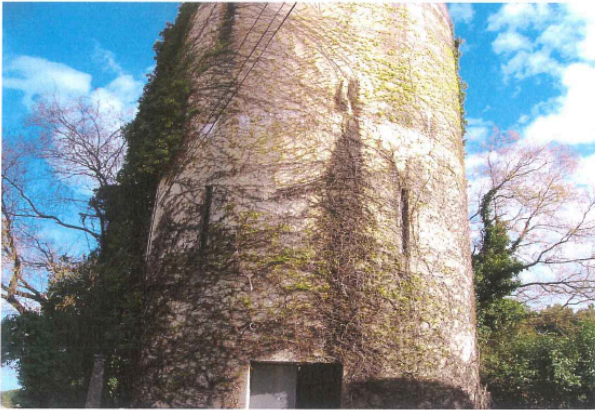


Schéma de fonctionnement du réseau, source : SDAEP Villevieille, avril 2007



Château d'eau d'Aujargues



Réservoir d'Aujargues

La proximité des forages avec le Vidourle rend le site très vulnérable aux inondations.

Les ouvrages de captage sont en bon état, les aménagements prévus par le SDAEP de Villevieille porteront surtout sur la protection de la ressource par rapport aux risques de crue du Vidourle (mise hors d'eau des têtes de forage et des équipements électriques).

Les ouvrages de distribution sont également en bon état.

Bilan ressource - besoins en eau potable actuels et futurs :

L'autorisation de prélèvement du syndicat du Vidourle prévoit une capacité maximale journalière de 4 800 m³ (2 pompes de 120 m³/h X 20 heures de pompage). Le nombre d'abonnés du syndicat est de 2035.

D'après le rapport annuel du délégataire, la production de pointe estivale se situe au mois d'Août pour un volume moyen de 1 225 m³/j. La production moyenne par abonné en période de pointe est de 600 l/j/abonné.

Le projet de PLU prévoit la construction de 70 logements supplémentaires soit un besoin supplémentaire estimé à 42 m³/j en période de pointe. Les besoins du syndicat en période de pointe estivale à l'horizon 2030 en intégrant uniquement l'évolution de la commune d'Aujargues sont évalués à 1 270 m³/j soit un taux d'utilisation de la ressource de 26%. Ainsi, l'évolution attendue sur la commune est évaluée à moins de 1%, soit une augmentation négligeable au vu de la capacité restante des ouvrages de production, la ressource actuelle est en capacité d'accepter le développement prévu dans le cadre du PLU.

Par conséquent, la ressource actuelle est en capacité d'accepter le développement prévu dans le cadre du PLU.

Programmation des travaux :

Le SDAEP présente différentes problématiques à résoudre pour satisfaire le besoin futur et sécuriser la distribution d'eau :

- Sécuriser la production d'eau potable car actuellement le syndicat ne dispose que d'une ressource. Une nouvelle ressource et une interconnexion avec une collectivité extérieure devrait donc être envisagée.
- Adapter le volume de stockage à l'évolution des besoins
- Renforcer les interconnexions syndicales pour assurer le transfert des volumes entre chaque zone d'habitat.

Sur la commune de Villevieille, la zone du hameau du Plan des Quatre Chemins a été identifiée comme une zone **présentant des aquifères d'un potentiel intéressant en termes de production d'eau potable.**

Afin d'assurer une sécurisation satisfaisante du syndicat, cette ressource devrait permettre de couvrir l'ensemble du besoin à long terme du syndicat.

II. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

II.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(Source : Zonage d'assainissement réalisé par OTEIS mars 2018 et rapport annuel sur la qualité du service public – Assainissement Collectif, 2016)

Fonctionnement général :

La commune d'Aujargues exerce par elle-même la compétence assainissement collectif. Elle est propriétaire de tous les ouvrages du service : canalisations, postes de relèvement, station d'épuration, etc...

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service : nouveaux ouvrages, extensions de réseau, etc ...

La gestion des ouvrages est assurée, dans le cadre de la procédure de délégation de service public, par la société SAUR. Le contrat d'affermage en date du 1^{er} janvier 2014 a été signé pour une durée de 12 ans.

La commune prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 3m) et du génie civil des ouvrages.

La station d'épuration :

La station d'épuration des eaux usées d'Aujargues est située en bordure du ruisseau de Font Gaillarde au Sud-Ouest du village.

En 2005 la commune a construit **une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1300 Equivalents-Habitants**. Elle remplace, sur le même emplacement, l'ancienne station d'une capacité de 500 Equivalents-Habitants.

La nouvelle station comporte des lits rhizophytes, un local technique, un poste de prétraitement, un bassin d'aération et un clarificateur. Après traitement de type boues activées et aération prolongée, les rejets passent par un fossé d'infiltration planté d'essences choisies avant de rejoindre le ruisseau de Font Gaillarde. La qualité des rejets est ainsi améliorée.

Station d'épuration - Aujargues	
Type	Boues Activées
Année de réalisation	2005
Capacité	1300 équivalents habitants <u>Charges Hydrauliques</u> Débit nominal : 200 m ³ /j <u>Charges polluantes</u> 78 kg DBO ₅ /j (60 g/hab/j)
Exploitation	Délégation de Service Public (SAUR)

Milieu récepteur	Ruisseau de Font Gaillarde affluent du Ruisseau des Corbières puis du Vidourle
Niveau de rejet	Arrêté d'Autorisation du 01/06/2005 DBO ₅ = 25 mg/l DCO = 125 mg/l MES = 30 mg/l NTK = 40 mg/l
Traitement des Boues	Lits de rhizophytes Valorisation sur le site de compostage de Bellegarde
Fonctionnement général	Station d'épuration sensible aux eaux parasites pluviales (débit en entrée de 450 m ³ /jour en octobre 2016) Réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'assainissement recommandée

Le volume d'eau consommé (facturé aux abonnés assainissement) s'élève à 35 205m³ en 2016, soit environ 96m³/jour en moyenne (évolution de 6,6% par rapport à l'année 2015 avec 33019m³).

Le volume traité par la station d'épuration en 2016 s'élève à 39 214m³ (environ 11 %d'eau parasites en moyenne annuelle).

66,7% des bilans réalisés sont conformes. Des évolutions réglementaires récentes, basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des évolutions de conformité par rapport à l'année 2015, avec 100% de conformité.

Capacité résiduelle de la station d'épuration :

La station d'épuration actuelle a une capacité nominale de **1 300 Equivalent-Habitants**.

- Débit = 200 m³/jour
- DBO₅ = 78 kg/jour

Les bilans d'autosurveillance réalisés par SAUR indiquent les taux de remplissage moyens suivants :

- Charge hydraulique moyenne de temps ses (2012-2016) : 60 % en période de temps sec
- Charge polluante DBO₅ (2012-2016) : 50 %

Les projets communaux définis dans le présent PLU (accueil d'environ 170 habitants permanents supplémentaire et réalisation d'environ 70 logements supplémentaires) représentent une charge supplémentaire de 170 Equivalent-Habitants à traiter par la station d'épuration.

La station d'épuration actuelle est en mesure de traiter les flux supplémentaires prévus à l'horizon du PLU 2030, correspondant à une charge de 170 Equivalent-Habitants, avec :

- **Une charge hydraulique supplémentaire : 26,25 m³/jour**

- **Une charge polluante supplémentaire : 10,5 kg DBO5/jour**

Il conviendra de poursuivre la réduction des eaux parasites permanentes et pluviales de façon à améliorer le fonctionnement de la station d'épuration par nappe haute et/ou temps de pluie.

Le réseau d'assainissement :

Le réseau d'assainissement de la commune d'Aujargues est de type séparatif. En 2018, Il possède un linéaire de 6100 ml de canalisations pour la collecte des eaux usées et quatre postes de refoulement sur le réseau :

- Poste de refoulement « Le Lavoir » (mise en service en 2006 / 2 pompes de 18,3 m³/h)
- Poste de refoulement « Le Lotissement Le Grand Jardin » (mise en service en 2009 / 18 m³/h)
- Poste de refoulement « Intermarché » (mise en service en 2005)
- Poste de refoulement « Foyer » (mise en service en 2005)

Le réseau collectif d'assainissement des eaux usées dessert la quasi-totalité du village.

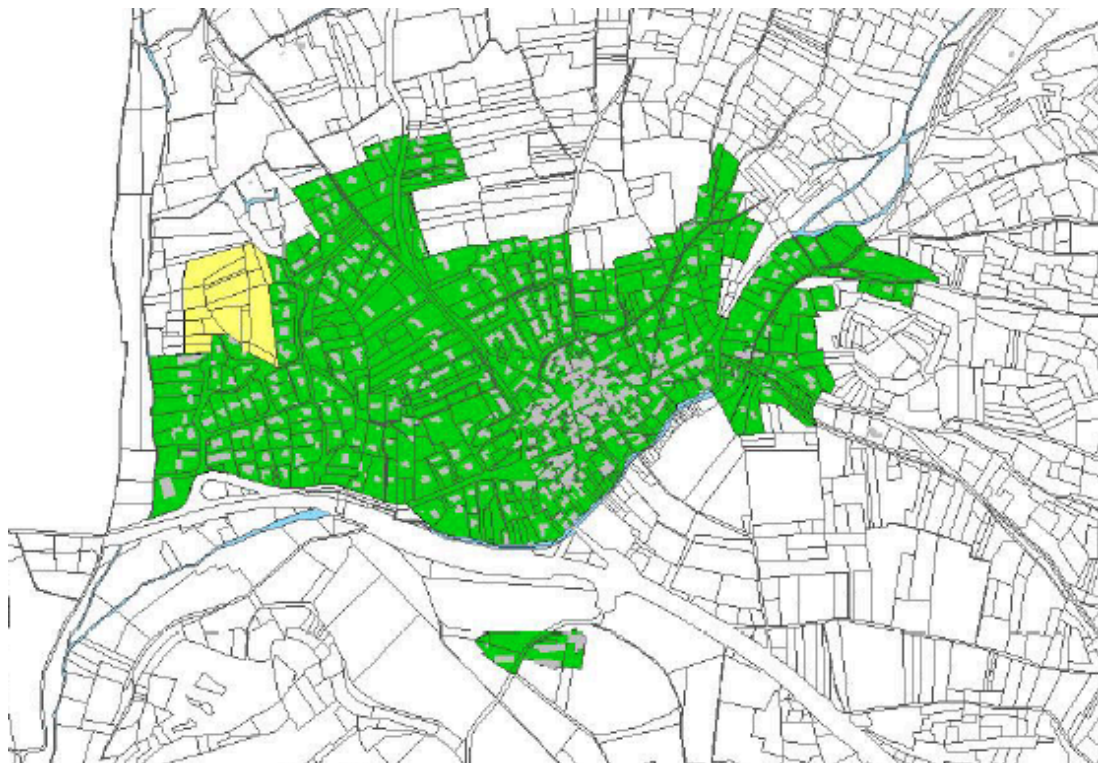
Le nombre de branchements s'élève à 383 en 2016 contre 379 en 2015, soit une variation de 1% par rapport à 2015. Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

En 2018, le réseau d'assainissement collectif dessert environ 850 habitants, représentant environ 60 % de la capacité totale de la station (avec 1300 équivalents-habitants). La capacité résiduelle de la station est d'environ 500 personnes qui peuvent encore être raccordées.




À l'issue du zonage d'assainissement, les solutions suivantes ont été retenues pour la commune d'Aujargues :

- **Assainissement collectif existant** : Village d'Aujargues actuellement desservi et le secteur Ns correspondant au Château et ses abords
- **Assainissement collectif futur** : extensions de la zone de desserte du Village (secteurs 2AU)
- **Assainissement non collectif** : reste du territoire communal

Extrait du zonage d'assainissement, OTEIS mars 2018



Zonage par type :

-  Zone desservie par le réseau d'assainissement collectif actuel
-  Zone en assainissement collectif futur
-  Zone en assainissement non collectif

II.2 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis 2005, la Communauté de communes du Pays de Sommières a la compétence en matière d'assainissement non collectif (Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays de Sommières).

En 2018, 27 habitations relèvent de l'assainissement non collectif sur la commune d'Aujargues, soit environ 6,5% du parc d'habitations.

26 contrôles ont été réalisés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Sommières entre 2011 et 2017 dont les résultats sont présentés ci-après :

- 9 installations conformes
- 16 installations non conformes sans risque sanitaire (priorité 2 de réhabilitation)
- 1 installation avec avis défavorable non conforme et présentant un risque sanitaire ou absence d'installation (priorité 1 de réhabilitation)
- 1 dispositif en attente de diagnostic.

Suite aux choix des élus concernant le zonage d'assainissement, les zones en assainissement non collectif ne peuvent pas concerner celles situées dans le village actuel, et déjà desservies, ainsi que les parcelles situées dans les zones de développement urbain (zones AU du PLU).

Les seules zones concernées sont en effet situées route de Junas et chemin de la Cabane Ronde et ne sont pas constructibles.

Tous les sols ne sont pas aptes à supporter un épandage souterrain. Un ou plusieurs facteurs limitant peuvent empêcher le sol de jouer son double rôle d'infiltration et d'épuration. La carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a pour objectif de donner une orientation générale et globale sur les filières d'assainissement à mettre en oeuvre en fonction de la nature des sols rencontrés. En effet, compte tenu du nombre d'investigations de terrain réalisées et de la diversité des sols dans certains secteurs, il est fortement conseillé aux particuliers désirant construire ou rénover une habitation de faire réaliser une étude complémentaire sur leur parcelle afin de choisir, positionner et dimensionner leur dispositif d'assainissement non collectif.

III. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Un Schéma d'assainissement pluvial a été réalisé en juillet 2006 par le bureau d'études ENTECH.

Le centre ancien d'Aujargues possède un réseau pluvial majoritairement superficiel et gravitaire composé de caniveaux bétonnés de part et d'autre des ruelles et des axes de circulation. **Ces caniveaux recueillent les eaux de voiries et de gouttières de l'ensemble du parc bâti, et le dirigent vers le ruisseau de Font Gaillarde.** Seule la rue du Four a été équipée d'un collecteur central de diamètre 200mm qui récupère les eaux de ruissellement de la voirie et celles des eaux de toitures.

Plusieurs secteurs présentent des problématiques en matière d'évacuation des eaux pluviales :

- **Au chemin de Tras-le-Four** où une dépression locale de la voirie provoque la stagnation des eaux de ruissellement qui rentrent dans une propriété bordant la route.
- **Au Nord du village**, on note la présence d'importantes traces d'érosion dans les parcelles du **lieu-dit Les Aires**. Les eaux se rejettent ensuite directement sur la route descendant vers la rue du Temple. Le fossé bordant la route recueille les eaux mais il est insuffisant en cas de fortes pluies. Les ruissellements débordent alors sur la rue du Temple et vers l'entrée du lotissement Les Careyrolles.
- **Au lieu-dit Les Resclausades**, où l'urbanisation s'est réalisée au fur et à mesure, la problématique pluviale n'a pas été prise en compte ce qui a provoqué quelques problèmes de gestion des ruissellements. On note notamment une accumulation d'eau dans la parcelle n°1750. Les eaux de ruissellement étant bloquées par le rehaussement de deux chemins ne permettant pas la continuité hydraulique. Ces eaux proviennent des ruissellements, en cas de fortes pluies (supérieure à la décennale), dans le lotissement les Careyrolles. Au centre des Resclausades, un talweg naturel reçoit les eaux des parcelles situées en amont et crée ainsi un écoulement concentré à la traversée des parcelles situées en aval.
- Enfin, **la rue de la République** (ancienne toute RD40) reçoit les eaux d'une grande partie de la zone urbanisée. Les fossés de part et d'autre ne suffisaient pas en cas de fortes pluies. Ces difficultés ont été réglées dans le cadre de l'aménagement de la rue entre 2009 et 2010. Ainsi le côté droit de la rue de la République a été busé et les fossés sont davantage entretenus. De même le fossé longeant le supermarché en bord du cours d'eau de Font de l'Aube recueille un grand bassin versant et a une faible capacité d'évacuation, due à une faible pente et à un manque d'entretien important.

Tous ces débordements ne se produisent que pour des épisodes pluvieux intenses (période de retour supérieures à 10 ans), les réseaux pluviaux étant généralement dimensionnés pour une pluie décennale. En revanche, la gestion des ruissellements en cas de pluies plus importantes devrait permettre de ne pas toucher des zones à enjeux (ruissellement sur les voiries à privilégier avec construction de voirie en contrebas des parcelles).

Globalement, les difficultés constatées concernent donc :

- **le centre ancien (réseau superficiel et gravitaire qui dirigent les eaux vers le ruisseau de Font Gaillarde),**
- **le Nord du village (eaux qui se rejettent directement sur la rue du Temple)**
- **les Resclausades (accumulation d'eaux de ruissellement à certains endroits)**
- **la rue de la République où le gabarit des fossés est insuffisant en cas de forte pluie.**

IV. DECHETS

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés par la Communauté de Communes du Pays de Sommières, laquelle est adhérente du Syndicat mixte « Entre Pic et Etang » chargé du traitement des déchets ménagers sur les 9 communautés de communes adhérentes (soit 88 communes). C'est le syndicat mixte qui a fait construire l'unité de traitement et de valorisation énergétiques des déchets de Lunel Viel, OCREAL.

La commune ne dispose pas de déchetterie sur son territoire, mais, s'agissant d'une compétence communautaire, les aujarguois ont accès aux deux déchetteries (Sommières et Villevieille) sur présentation de la carte d'accès. Il est à noter que la déchetterie localisée sur la commune de Calvisson est provisoirement fermée.

Les dépôts autorisés sont : bois, ferrailles, gravats, cartons, déchets verts, huile de vidange, tout-venant, verres, papiers, piles, batteries et déchets électroniques.

Les déchets des professionnels sont exclusivement acceptés à la déchetterie de Villevieille.

Deux points d'apports volontaires verre et papier sont implantés à Aujargues.